

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2024

Présent(e)s:8

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, Florence GELY, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON.

Absent(e)s: Christophe BLANC représenté par Florence GELY, Patrick VAILLE représenté par Eric DELMAS

Excusé:

Était aussi présent(e): Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie.

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Luc LEPINOIS.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-Verbal du 30/11/2023
- 2. Approbation du règlement de l'assainissement collectif
- 3. Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif
- 4. Abrogation des délégations d'attributions du conseil municipal au maire
- 5. Convention avec le Département sur la répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint-Léons
- 6. Renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes
- 7. Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Léons
- 8. Projet rénovation Salle de la Valette et plan de financement
- 9. Projet traversée RD 911 changement conduite principale : plan de financement pour demande de subvention
- 10. Projet Assainissement collectif extension du réseau Rue du Château Saint Martin
- 11. Projet tranchée rue Jean Henri Fabre pour passage des réseaux électriques
- 12. Suppression d'emploi : Adjoint Technique
- 13. Projet rénovation porte de l'école, terrasse, toiture préau
- 14. Convention avec L'iron Food pour location de l'emplacement
- 15. Questions diverses:

Départ à la retraite Adjoint Technique

La séance est ouverte à 10h00, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/11/2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30/11/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote

| Ī | Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| l | 10 | 10 | 0 | 0 | DECISION ADOPTEE A L UNANIMITE |

2.APPROBATION DU REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en place un règlement concernant l'assainissement collectif. Ce règlement a été élaboré en partenariat avec Aveyron Ingénierie et définit les conditions générales de fonctionnement, les tarifs et les modalités techniques et administratives pour les usagers.

Monsieur le Maire propose l'adoption du règlement.

| Dé | | | |
|----|--|--|--|
| | | | |

| Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| 10 | 10 | 0 | 0 | DECISION ADOPTEE A L UNANIMITE |

3.MISE A JOUR DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du règlement il convient de procéder à la mise à jour des tarifs afin de l'annexer au règlement de l'assainissement. Monsieur le Maire affiche les tarifs en cours sur les redevances et également fait apparaître un tableau concernant les prestations de travaux.

Monsieur Castan souligne que les tarifs des matériaux ont fortement augmenté et qu'il convient d'en tenir compte.

La grille tarifaire ci-dessous est compléter avec le conseil municipal.

Grille tarifaire

Redevances d'assainissement collectif

| Redevance part fixe annuelle | 65€ |
|--|-------|
| Redevance part fixe annuelle à partir de 500m3 | 1000€ |
| particuliers ou professionnels | |
| Redevance part mobile (le m3) | 1€ |

Autres prestations ASSAINISSEMENT (Travaux)

| Paiement des Frais d'Etablissement des | |
|---|---------------------------------------|
| Branchements | |
| Branchement jusqu'à 5ml de tuyau compris boitier siphoïde | 2000€ |
| Mètre linéaire supplémentaire | Sur devis à la charge du propriétaire |
| Participation au Financement de | 1200€ |
| l'Assainissement Collectif | |
| Pour un nouveau raccordement | |
| Heure de main d'œuvre | 40€ |

Détail du vote

| Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| 10 | 1 10 | 0 | 0 | |

4. ABROGATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'attribution des délégations du conseil municipal au Maire suite à son élection il n'a pas eu de montants de fixer.

Il convient donc de fixer des limites au niveau des délégations notamment sur la signature des devis.

Après discussion, le conseil municipal fixe le montant à 5000€ pour la délégation n°4. Le conseil municipal décide d'attribuer 22 délégations sur 31 à Monsieur le Maire.

Détail du vote

| | Votants 10 | Pour 10 | Contre 0 | Abstention 0 | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|--|---------------|------------|-------------|-----------------|--------------------------------|
|--|---------------|------------|-------------|-----------------|--------------------------------|

5. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT SUR LA REPARTITION DES CHARGES EN MATIERE DE CONSERVATION, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONS.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un courrier reçu du Département, il convient de mettre en place une convention sur la répartition des charges concernant le domaine public routier sur la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention au conseil municipal.

Détail du vote

| 13 | Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|----|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| | 10 | 10 | 0 | 0 | DECISION ADOPTEE A L UNANIMITE |

6. RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la licence pour le transport public routier de personnes est arrivée à échéance. Il faut procéder au renouvellement de celleci auprès de la DREAL.

Détail du vote

| Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| 10 | 10 | 0 | 0 | DECISION ADOPTEE A L UNANIMITE |

7.DENOMINATION ET NUMERORATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONS

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'adressage consiste en l'attribution d'une adresse précise à chaque habitation de la commune. Les enjeux de l'adressage sont nombreux. Cette procédure vise à renforcer à la fois la sécurité publique et la qualité du service public. Un « bon adressage » permet notamment aux services de secours et d'incendie de trouver plus facilement les logements et contribue aussi à améliorer

l'efficacité du service de distribution de courrier. Il indique que la méthodologie envisagée est la suivante : Il est nécessaire dans un premier temps de fixer en conseil municipal le nom des rues. Le Maire attribuera ensuite un numéro à chaque habitation, ceci entre dans le champ de son pouvoir de police. Monsieur le Maire indique que le système de numérotation choisi est le système métrique et sérique.

Monsieur le Maire indique que suite à de nombreux problème il est important de modifier 2 noms de rues dans le bourg. Les rues sont les suivantes :

- Chemin des arènes qui devient chemin des Lavognes
- La route d'accès à la MAS devient Impasse Aimé THALAMAS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue le nom des rues suivants :

| AGLADIERES | Route d'Agladières |
|------------------------------------|------------------------------|
| ALTECASSAGNE | Route d'Altecassagne |
| ARGOLS | Route d'Argols le Haut |
| ARGOLS | Route d'Argols le Bas |
| ASTRES | Route d'Astres |
| BALDARE | Route de Baldare |
| BELVEZET | Route de Belvezet |
| BELVEZET | Chemin de Belvezet le Haut |
| BOURRIVAL | Route de Bourrival |
| BOUSCAYROL LE VIEUX | Impasse de Bouscayrols Haut |
| BOUSCAYROL LE VIEUX | Route de Bouscayrols Bas |
| BOUSCAYROL Lotissement | Chemin de Caumels |
| BOUSCAYROL Lotissement | Chemin de Bouscayrols |
| BOUSCAYROL Lotissement | Chemin de la Cabasse |
| BOUSCAYROLS nouveau Lotissement | Chemin du Vent d'Autan |
| BRAMARIGUES | Route de Bramarigues |
| COMBUEJOULS | Route de Combuéjouls |
| FRONTIN | Route de Frontin |
| FRONTIN | Place de la Croix de Frontin |
| LA BAUMETTE | Impasse de la Baumette |

| LA FORGE DES COMBES | Impasse de la Forge des Combes |
|---------------------|--|
| LA GLENE | Route d'Altecassagne |
| LA GLENE | Impasse de la Glène |
| LA GLENE | Place du Puech Vinnac |
| LA GLENE | Route des Combes de la Glène |
| LA GLENE | Place du 19 mars 1962 (Cessez le feu en Algérie) + plaque: Roger MANDAGOT Mort pour la France en 1958 |
| LA GLENE | Ruelle Albert SEVIGNE (1925-1944) |
| LA PALE | Impasse de la Pale |
| LA ROUQUETTE | Route de la Rouquette |
| LA TIEULE | Impasse de la Tieule Haute |
| LA TIEULE | Impasse de la Tieule Basse |
| LE BOIS DU FOUR | Route de Vezins |
| LE BOIS DU FOUR | Rue de l'Etang |
| LE BOIS DU FOUR | Impasse du Moulin |
| LE BOUSQUET | Route du Bousquet |
| LE MAS DE VINAIGRE | Route du Mas de Vinaigre |
| LE POUS | Impasse du Pous |
| LE VIALA | Impasse du Viala Vieux |
| LE VIALA | Route du Viala |
| LE VIALARET | Impasse du Vialaret |
| LES ARENES | Route des Arènes |
| LES CAUZITS | Route des Cauzits |
| LES CAUZITS | Chemin de la Vallée des Cauzits |
| LE MOURDOU | Route du Mourdou |
| LES RAUZES | Impasse des Rauzes |
| L'HERMET | Impasse des Sources de l'Hermet |

| MAS DE BOUSSAC | Route du Mas de Boussac |
|--------------------------|-------------------------------|
| MONPLO | Route de Monplo |
| ROUBAYROLLES | Impasse de Roubayrolles |
| ROUSSEAU | Route de Rousseau |
| ROUSSEAU | Route du hameau de Rousseau |
| ROUSSEAU | Passage des Fours de Rousseau |
| ZAE LA GLENE- LEVEZOU | Route des Portes du Lévézou |
| ZAE LA GLENE- LEVEZOU | Impasse de Peyrelevade |

Détail du vote

| Votants | Pour | Contre | Abstention | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------|------|--------|------------|--------------------------------|
| 10 | 10 | 0 | 0 | |

8. PROJET RENOVATION SALLE DE LA VALETTE ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de la Valette, vu le diagnostic établis par DIAG12, d'importants travaux sont à réalisés sur la salle d'animation de la Valette. Il serait intéressant de procéder aux différentes demandes de subventions (Région, Département, Communautés de Communes) afin de procéder à la rénovation énergique de celle-ci.

Monsieur Castan explique que différents devis ont été demandés auprès d'artisans locaux afin de faire une estimation des travaux.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 98 795.57€ HT

Subvention DETR 40% : 39 518.23€ Subvention Région 20% : 19 759.11€

Subvention Fonds de concours Communauté de communes 20% : 19 759.11€

A la charge de la commune 20% : 19 759.11€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

Détail du vote

| Votants Pour Contre Abstention 10 10 0 0 | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|--|--------------------------------|
|--|--------------------------------|

9. PROJET TRAVERSE RD911 CHANGEMENT CONDUITE PRINCIPALE: PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une recrudescence de fuites sur les tuyauteries d'eau de part et d'autre de la RD911 entre l'Hermet et les réservoirs principaux, il convient de remplacer celle-ci. Des travaux sur la RD911 étant en cours, nous désirons en profiter pour rénover cette portion de tuyauteries qui est notre conduite principale de distribution d'eau potable de la commune.

Après la présentation de plusieurs devis, le conseil municipal a décidé d'attribuer le chantier à l'entreprise CONTE et FILS pour un montant de 19 698.40€HT soit 23 638.08€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence Adour Garonne à hauteur de 5909.52€ HT soit 30% du montant total des travaux. Le reste à charge de la commune s'élève à 13 788.88€ HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention et de signer le devis.

| D () | | | | |
|------------------------|------|------|-------|---|
| Détai | 1 0 | 11.1 | いいへきょ | ٦ |
| $D \subseteq I \cap I$ | II U | IU. | VUIC | 7 |
| | | | | |

|--|

10. PROJET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXTENSION DU RESEAU RUE DU CHATEAU SAINT MARTIN

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

11. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose que suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental la collectivité peut supprimer le poste d'Agent technique à temps non complet. Suite à cette suppression, il convient de créer un poste d'Agent Technique à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste et la création du nouveau poste.

Détail du vote

| Votants 10 | Pour 10 | Contre 0 | Abstention 0 | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------------|------------|-------------|--------------|--------------------------------|
|---------------|------------|-------------|--------------|--------------------------------|

12. PROJET RENOVATION PORTE DE L'ECOLE, TERRASE, TOITURE PREAU

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

13. CONVENTION AVEC L'IRON FOOD POUR LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT DE LEUR REMORQUE

Monsieur le Maire expose que Sébastien et Mélanie BRUGE patron de L'Iron Food ont demandé à stationner leur remorque frigo à la Valette. Suite à un incendie, ils ont été contraints de déménager et n'ont plus de lieux pour stationner leur remorque.

Monsieur le Maire propose de leur louer un emplacement à l'entrepôt de la mairie et de mettre en place une convention de mise à disposition moyennant un loyer mensuel de 50€ pour une durée de 3 mois renouvelable pendant 1 an.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place de la convention et le prix du loyer.

| _ | | | | | | | |
|--------|-----|----|-----|------|--|-------|---|
| \Box | 4.1 | ta | : 1 | - 41 | | 1 | _ |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

| Votants 10 | Pour 10 | Contre 0 | Abstention 0 | DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE |
|---------------|------------|-------------|--------------|--------------------------------|
|---------------|------------|-------------|--------------|--------------------------------|

14. PROJET TRANCHEE RUE JEAN-HENRI FABRE POUR PASSAGE DES RESEAUX ELECTRIQUES

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour nous permettre de débattre sur ce projet.

La délibération est donc ajournée.

15. QUESTIONS DIVERSES

- Jean- Michel Arnal, le maire indique que l'Agent Technique de 1ère classe part à la retraite le 1/09/2024 et qu'il convient de commencer à faire le recrutement d'une personne pour prendre la suite.
- Jean- Michel Arnal, le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'un emplacement a été faite par une esthéticienne itinérante qui souhaite proposer ses services.
- Alexis Castan, 1^{er} Adjoint présente le devis de la SARL Lévézou Electric au Conseil Municipal concernant les travaux du nouveau commerce multiservices. Le montant du devis s'élève à 2265€ HT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 24 février 2024

- 1. Approbation du Procès-Verbal du 30/11/2023
- 2. Approbation du règlement de l'assainissement collectif
- 3. Mise à jour des tarifs de l'assainissement collectif
- 4. Abrogation des délégations d'attributions du conseil municipal au maire
- 5. Convention avec le Département sur la répartition des charges en matière de conservation,

d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint-Léons

- 6. Renouvellement de la licence pour le transport public routier de personnes
- 7. Dénomination et numérotation des voies de la commune de Saint-Léons
- 8. Projet rénovation Salle de la Valette et plan de financement
- 9. Projet traversée RD 911 changement conduite principale : plan de financement pour demande de subvention
- 10. Projet Assainissement collectif extension du réseau Rue du Château Saint Martin
- 11. Suppression d'emploi : Adjoint Technique

Secrétaire de séance Lépinois duc

12. Convention avec L'Iron Food pour location d'un l'emplacement

9

